



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**  
**COMMUNE DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

**Présents**

Jean Marie Colot, *Président du Conseil* ;  
Joël Riguelle, *Bourgmestre* ;  
Michaël Vander Mynsbrugge, Stéphane Tellier, Pierre Tempelhof, Marie Kunsch, Saïd Chibani,  
Agnès Vanden Bremt, Maude Van Gyseghem, *Echevins* ;  
Marc Vande Weyer, Marc Hermans, Monique Dupont, Peter Decabooter, Christian Boucq, Marc  
Ghilbert, Chantal Duboccage, Luc Demullier, Vincent Lurquin, Katia Van den Broucke, Nicolas  
Pantidis, François Robe, *Conseillers communaux* ;  
Philippe Rossignol, *Secrétaire communal*.

**Excusés**

Vincent Riga, Fatiha Metioui-Amanzou, Ndongo Diop, Yondec Polet, Nicolas Stassen, Dirk Moors,  
*Conseillers communaux* ;  
Jean-François Culot, *Président du CPAS*.

**Séance du 21.12.17**

---

**#Objet : Centimes additionnels au précompte immobilier#**

---

Séance publique

**AFFAIRES FINANCIÈRES**

**Finances**

LE CONSEIL,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu les articles 40 et 41 par. 1 à 3 de la loi du 20.11.1962 portant réforme des impôts sur les revenus;

Vu la lettre du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale du 22.02.1996 concernant l'ordonnance du  
22.12.1995 modifiant certaines taxes régionales et plus particulièrement la suppression de l'article 2 de  
l'ordonnance du 23.07.1992 relative au précompte immobilier;

Vu la délibération du Conseil communal du 30.11.2016 relative aux centimes additionnels au précompte  
immobilier, rendue exécutoire par la Région de Bruxelles-Capitale le 09.01.2017, pour un terme expirant le  
31.12.2017;

Vu la situation financière de la Commune;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE ce qui suit:

Article 1:

Il sera perçu pour l'exercice 2018, 2.750 centimes additionnels au précompte immobilier.

Article 2:

Ces centimes additionnels seront perçus par l'administration compétente en la matière.

Article 3:

La présente délibération sera soumise à l'autorité de tutelle.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

21 votants : 21 votes positifs.

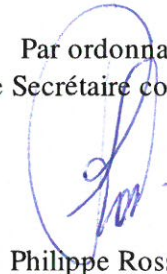
AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Par ordonnance :  
Le Secrétaire communal,  
(s) Philippe Rossignol

Le Président du Conseil,  
(s) Jean Marie Colot

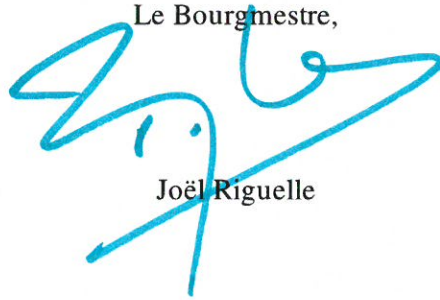
POUR EXTRAIT CONFORME  
Berchem-Sainte-Agathe, le 27 décembre 2017

Par ordonnance :  
Le Secrétaire communal,



Philippe Rossignol

Le Bourgmestre,



Joël Riguelle